

Premiers acquis de la forte mobilisation des personnels... le Cabinet de Julien de Normandie fait quelques annonces... qui demeurent insuffisantes !

RÉFORMES - JURIDIQUE



Suite à la forte mobilisation de l'enseignement agricole le 13 janvier, l'intersyndicale CGT-FO-FSU-SUD-UNSA, avec le soutien de la FCPE, a obtenu un RV avec le conseiller du ministre vendredi 14 janvier au cours duquel il lui a fait part des mesures décidées par le ministre de l'Agriculture, pour compléter les équipements et renforcer les moyens humains dans le contexte épidémique.

ENFIN DES MASQUES DIGNES DE CE NOM...

"Tous les personnels seront équipés en masques chirurgicaux. Les commandes sont lancées par un achat groupé au niveau national. Les dotations sont prévues pour couvrir l'ensemble des personnels, y compris les agents contractuels sur budget en CFA, CFPPA, exploitations agricoles et ateliers technologiques. Pour l'ensemble de l'enseignement agricole, public et privé, cela représente 2 millions de masques pour permettre à chacun de disposer de 10 masques par semaine pendant 5 semaines. Par ailleurs des masques FFP2 seront fournis aux personnels dont les missions ou les raisons de santé le justifient".

- **Pour l'Intersyndicale, la fourniture des agent.e.s en masque chirurgicaux par le ministère d'ici la fin du mois de janvier, donc en masque plus protecteurs, est une avancée indéniable.** Pour autant la possibilité d'avoir accès à des masques FFP2 pour tou.te.s les agent.e.s qui en font la demande, demeure une revendication légitime et à laquelle notre ministère ne doit pas se dérober. Par ailleurs, nous maintenons que les élèves, apprenti.e.s, stagiaires et étudiant.e.s doivent également bénéficier d'un accès garanti aux masques chirurgicaux, ce qui n'est toujours pas le cas.

CAPTEURS DE CO2, AUX ETABLISSEMENTS DE S'ENGAGER !

Suite à l'enquête consacrée à ce sujet par la DGER, 66 % des EPLEFPA sont équipés de capteurs.

La totalité des EPLEFPA doivent en être pourvus rapidement. Afin de les accompagner dans cette démarche, le Ministère a décidé d'accorder une dotation forfaitaire de 2 euros par élève aux EPLEFPA qui en formuleront la demande auprès de leur autorité académique, quelle que soit la région. Pour assurer les achats, l'approche la plus pragmatique est qu'ils soient opérés directement par l'EPLEFPA, qui peut y procéder sans attendre".

- **Pour l'Intersyndicale, ces 120 000€ de budget provisionnés constituent un premier acte tangible... 2 ans après le début de la pandémie... il était quand même plus que temps !** Du point de vue de la méthode, elle se veut pragmatique : achat sur fonds propres par les établissements qui seront remboursés par le ministère. La DGER a répondu favorablement à notre demande de procéder à un vrai suivi de cette mesure avec un bilan des achats par EPL et de l'utilisation effective de ces capteurs via les CHSCTREA. Point qui demeure inacceptable : les CFA/CFPPA restent exclus de cette mesure de financement...

Enfin, pour ce qui est de l'équipement en purificateurs d'air de nos salles de classe comme de restauration, il est encore et toujours laissés à la discrétion des collectivités locales !

PREMIERS EQUIPEMENTS POUR LES AGENTS, MAIS UN TELETRAVAIL QUI RESTE FAIBLE EN EPLEFPA

"Les dispositions mises en place sur le télé-travail (3 à 4 jours de télé-travail) s'appliquent aux EPLEFPA pour les agents dont les missions sont télé-travaillables et sous réserve des nécessités de service.

Pour faciliter la mise en œuvre du télé-travail, le Ministère a fait le choix d'équiper les agents concernés en ordinateurs portables. Une livraison de 1600 ordinateurs est en cours depuis quelques jours".

- Pour l'Intersyndicale, réaffirmer les principes de la politique sanitaire en vigueur et **équiper les ATLS en ordinateur portable sont des pas nécessaires, pour autant, les chiffres de mise en œuvre dans nos EPLEFPA ne sont pas à la hauteur de la période que nous traversons (avec seulement 23% de télétravailleurs dans nos établissements et 16% la semaine précédente...).**

QUELQUES MOYENS SUPPLEMENTAIRES POUR LES VIES SCOLAIRES

"Les services de vie scolaire font partie des organes essentiels au bon fonctionnement des établissements. Dans le contexte de crise sanitaire, il s'agit d'apporter un renfort humain pour ces services qui sont tout particulièrement mobilisés, avec notamment l'organisation nécessaire à la mise en œuvre des différentes mesures sanitaires et des besoins supplémentaires en surveillance dans le cadre de la crise sanitaire.

Fin 2021, une dotation exceptionnelle obtenue en Loi de finances rectificative a déjà permis de renforcer les moyens humains en assistants d'éducation. Pour les EPLEFPA, ce sont ainsi 1 M€ qui ont été mobilisés fin novembre et répartis entre les régions de façon à couvrir 1/2 ETP supplémentaire par site (237 sites) sur 5 mois en moyenne.

Une nouvelle dotation complémentaire pour les EPLEFPA permettra de poursuivre le renfort d'I/2 ETP d'AED par site jusqu'à la fin de l'année scolaire. Un dialogue conduit dans chaque région entre l'autorité académique et les établissements, permettra de définir, en subsidiarité et avec réactivité, la répartition la plus adaptée pour faire face aux besoins exceptionnels à l'endroit et au moment où ces moyens sont les plus nécessaires.

- **Demande d'une prime pour les personnels Vie Scolaire et de Santé.** Le cabinet a précisé qu'il en ferait la demande en interministériel". Pour l'Intersyndicale, les moyens supplémentaires envisagés le sont a minima et ne sont en tout cas pas à la hauteur de ceux prévus à l'Éducation Nationale, du fait de l'absence de prise en compte dans le prorata des agents médiateurs Covid à l'EN dont nous ne bénéficions toujours pas !

AUTO-TESTS... ANNONCE D'UN RE-APPROVISIONNEMENT

"Avec 60% d'internes, les élèves des établissements d'enseignement agricole sont confrontés à des difficultés pour accéder aux tests. Pour surmonter cette difficulté, des moyens sont mobilisés pour que tous les établissements de l'enseignement agricole public et privé puissent s'équiper. Il est prévu de prendre en charge 500.000 tests, soit l'équivalent de 3 tests par élève. De façon pragmatique, les établissements qui peuvent le faire achèteront dès maintenant les tests au niveau local pour les fournir aux élèves. En complément, pour assurer une couverture complète de tous les établissements, une commande nationale est lancée".

- Pour l'Intersyndicale, en dépit de ces nouvelles commandes qui vont dans le bon sens, il n'en reste pas moins que le protocole de test reste en tant que tel inexistant, de même que le suivi et l'anticipation ont jusque là, fait totalement défaut, laissant notamment les vies scolaires et les infirmières face à des situations plus que problématiques.

HEURES SUPPLEMENTAIRES - HSE COVID (SAISON II)

"L'objectif est d'accompagner le mieux possible les élèves en vue des examens, en tenant compte des cours qui n'ont pu être suivis ou qui n'ont pu être assurés que partiellement et en permettant aux établissements de proposer localement des formules adaptées aux besoins de chacun.

A cette fin, le Ministère mobilise une dotation exceptionnelle de 15 000 HSE pour l'enseignement public. La répartition entre établissements sera assurée sur la base d'un dialogue conduit dans chaque région entre l'autorité académique et les établissements de façon, là aussi, à répondre aux besoins exceptionnels à l'endroit et au moment où ces moyens sont utiles".

- **Pour l'Intersyndicale, il convient ici de ne pas avoir la mémoire courte...Petite pique de rappel :** alors qu'à l'Éducation Nationale les élèves ont pu bénéficier dès la rentrée de 1500 ETP sous formes d'heures supplémentaires pour leur apporter un soutien nécessaire au regard de l'année précédente sous COVID (demi-jauges, fermetures, absences...), les élèves de l'Enseignement Agricole et leurs enseignants ne se sont vus attribuer aucun moyen spécifique à cet effet, le ministère ayant "perdu ses arbitrages budgétaires"... Bref, le passif est plus que conséquent concernant l'Enseignement Agricole et les HSE annoncées arrivent bien tardivement !

- L'Intersyndicale a rappelé que **la méthode de consultation des équipes et plus globalement des EPL pour analyser les besoins a montré toutes ces insuffisances lors des dernières campagnes** et se doit en conséquence d'être réinterrogée. La DGER partage cette analyse... En outre, les HSE COVID ne sauraient suffire à pallier le passif pédagogique induit par la crise sanitaire, les collègues ayant par ailleurs des services déjà complets et un surcroît de travail occasionné par cette même crise.

Par suite, alors que les cours ne peuvent pas de fait être assurés de façon égale dans tous les établissements pour tous les élèves, à plus forte raison en l'absence de règle commune en matière de seuil de fermeture et/ou de passage en distanciel de tout ou partie de nos classes (au 14 janvier : pas moins de 280 classes et une dizaine d'établissements fermés, et 84 mobilisant le dispositif distanciel), nous avons à nouveau interpellé le cabinet du ministre sur l'organisation des examens et plus généralement la gestion pédagogique de la crise. Il s'agit à court terme des épreuves du bac général et technologique, prévues en mars et qui ne sauraient être organisées dans les conditions actuelles.

La situation est d'autant plus problématique en Outremer, en Guyane et Guadeloupe notamment, où de nombreux élèves n'ont pas eu de cours en présentiel pendant plusieurs semaines. Dans tous les établissements, les absences régulières d'élèves perturbent la réalisation des CCF et la préparation des examens de juin. Afin de garantir une égalité d'accès de toutes et tous aux examens, l'Intersyndicale continue à une nouvelle fois marteler qu'il était nécessaire d'anticiper, de repenser leur programmation mais aussi de réfléchir à des allègements dans les programmes. Sur ce point essentiel, la question reste entière !

La mobilisation a indéniablement ébranlé le gouvernement.

Mais les mesures annoncées ressemblent à un sparadrap sur une jambe de bois !

Aussi l'Intersyndicale appelle plus que jamais les personnels à se réunir et à lister leurs revendications. Elle soutient toutes les initiatives décidées par les AG.

Toutefois le SEA-UNSA n'appelle pas à la poursuite du mouvement par le biais de grèves répétées, en raison principalement du risque d'essoufflement des collègues.

Nous, vous et vos représentants continuerons à porter nos revendications dans l'ensemble des instances de l'Enseignement Agricole Public.